



LE PRÉJUGÉ: Le papier détruit les forêts

LA RÉALITÉ:

- L'industrie papetière utilise et valorise principalement des sous-produits de la forêt et des scieries.
- La surface des forêts européennes augmente chaque année en moyenne de 500.000 hectares (FAO 2010).
- Plus de 50 % des fibres nécessaires à la production de papier proviennent du recyclage de vieux papiers.
- L'industrie du papier n'est pas responsable de la disparition des forêts tropicales.

La forêt produit du bois de qualité destiné à être scié et transformé en meubles, charpentes, châssis ou escaliers. Mais pour obtenir ce bois de qualité, la forêt doit être régulièrement éclaircie pour permettre aux arbres sélectionnés de se développer. Cette opération d'éclaircie délivre des arbres de plus petites dimensions et destinés notamment à la fabrication de papier et de panneaux.

Ces bois d'éclaircie représentent environ 50 % de l'approvisionnement en bois de l'industrie du papier.

Lorsqu'un arbre adulte est coupé, la partie principale du tronc est destiné à la scierie. Les branches et le houppier partiront en bois de chauffage ou serviront à la production de la pâte à papier.

Et quand on débite un tronc d'arbres en planches, on génère des déchets de sciage qui sont transformés en plaquettes. **Ces plaquettes représentent également une partie importante de l'approvisionnement en bois de l'industrie papetière.**

La production de papier et de carton se fait donc à partir de matières premières naturelles renouvelables.

Cette même industrie papetière est par ailleurs la première industrie de recyclage grâce à des systèmes de collecte performants. Plus de 70 % du papier utilisé est récupéré et effectivement recyclé.

Qu'est-ce la certification forestière ?

Pour qu'une forêt puisse rester une source renouvelable, elle doit être gérée d'une façon durable. Les fabricants de papier belges travaillent avec des organismes de certification, qui garantissent que le bois utilisé pour la production du papier provient de sources durables.

Les certificats les plus répandus sont le FSC (*Forest Stewardship Council*) et le PEFC (*Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes*). Ces certificats garantissent que les forêts sont bien entretenues, régulièrement replantées et que leurs propriétaires intègrent des valeurs sociales, économiques et écologiques dans la gestion de leurs forêts.

Pour être certain que le papier provienne d'une forêt certifiée FSC ou PEFC, le papier doit pouvoir être tracé pendant son procédé de transformation (*Chain of custody*). Toutes les entreprises dans la filière doivent être certifiées FSC ou PEFC, ce qui est bien le cas des papetiers belges.



La marque de la
gestion forestière
responsable